

HONORAIRES TRANSACTIONS : Les honoraires représentent un taux maximum T. T.C

Les honoraires seront à la charge de la partie désignée au mandat (TVA à 20%)

0	à	16.000€	⇒	15%	TTC	107.001	à	122.000€	⇒	7%	TTC
16.001	à	31.000€	⇒	13%	TTC	122.001	à	153.000€	⇒	6.5%	TTC
31.001	à	46.000€	⇒	11%	TTC	153.001	à	229.000€	⇒	6%	TTC
46.001	à	77.000€	⇒	10%	TTC	229.001	à	305.000€	⇒	5.5%	TTC
77.001	à	92.000€	⇒	9%	TTC	Supérieur	à	305.000€	⇒	5%	TTC
92.001	à	107.000€	⇒	8%	TTC						

HONORAIRES LOCATIONS :

LOCATION (à usage d'habitation), La rémunération est due par :

LE PROPRIETAIRE :

- ENTREMISE : 150€ TTC pour appartement/ 230€ TTC pour maison.
- 10€ maximum par m² pour honoraires de visite, de constitution du dossier locataire et de la rédaction du bail.
- 3€ maximum par m² pour les états des lieux.

LE LOCATAIRE :

- 10€ maximum par m² pour honoraires de visite, de constitution du dossier locataire et de la rédaction du bail.
- 3€ maximum par m² pour les états des lieux.